Sommet mondial de l’avenir en 2024, Notre programme commun (ONU)

mercredi 4 janvier 2023, par Yveline Nicolas

Lors du 75e anniversaire de l’ONU en 2020, les États Membres avaient demandé au Secrétaire général de présenter un rapport et des recommandations pour répondre aux défis mondiaux et relancer le multilatéralisme dans la perspective des 25 prochaines années. Après différentes consultations, le rapport « Notre programme commun » a été présenté le 10 septembre 2021. L’ONU propose de tenir un "Sommet mondial de l’avenir" en 2024.

Sommaire de cet article

- 2024 : le Sommet mondial de l’avenir
- Notre Programme commun

2024 : le Sommet mondial de l’avenir

Après le Sommet sur les objectifs de développement durable tenu à l’ONU en 2023, le Sommet de l’avenir devrait se tenir les 22 et 23 septembre 2024. Lors de ce Sommet, "les chefs d’État et de gouvernement devraient adopter un pacte pour l’avenir orienté vers l’action et mettant en avant la solidarité mondiale envers les générations actuelles et futures". Les préparatifs ont débuté en février 2023 et une réunion ministérielle devrait avoir lieu dans le courant de l’année.

L’ONU publiera une série de notes d’orientation détaillant des propositions figurant dans le Programme commun (cf. ci-dessous) et visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, "avec pour boussole la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits humains, avec pour thème transversal l’égalité des sexes". La première note porte sur "Réfléchir et agir pour les générations futures". Télécharger
- Informations sur les textes disponibles

Plus d’informations prochainement.

Notre Programme commun

Ce Programme commun s’articule avec le Programme de développement durable à l’horizon 2030 (les 17 Objectifs de développement durable) qu’il vise à accélérer, tout en tenant compte de nouveaux contexte, comme les conséquences et leçons de la crise sanitaire.

Le Programme 2030 est un plan d’action pour l’humanité, la planète, la prospérité et la paix, qui vise à réaliser les droits humains pour tous et l’égalité des genres. Intégrés et indissociables, les objectifs concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale.

- Télécharger le rapport Notre programme commun (en français, 75 p.)
- Références bibliographiques associées (en anglais)
- Déclaration faite à l’occasion de la célébration du soixante- quinzième anniversaire de l’Organisation des Nations unies. Télécharger (en français 6 p.)
- Le programme d’action à l’horizon 2030 et les 17 Objectifs de développement durable

Considérations sur l’égalité femmes-hommes

Le rapport Notre programme commun affirme : "La plus grande ressource de l'humanité est sans doute sa capacité d'action collective, qui est pourtant amputée de moitié depuis longtemps du fait des discriminations visant les femmes. Il ne peut y avoir de vrai contrat social sans la participation active et égale des femmes et des filles. Quand les femmes dirigent et participent aux décisions sur un pied d'égalité avec les hommes, quand leur intégration économique est assurée, c'est l'humanité tout entière, hommes et femmes confondus, qui en profite. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing et le Plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes nous montrent la voie à suivre. J'exhorte les États Membres et les autres parties prenantes à prendre cinq mesures, toutes liées les unes aux autres et porteuses de transformations :
- a) assurer la réalisation pleine et entière de l'égalité des droits, notamment en abrogeant toutes les lois discriminatoires visant les femmes (cible 5.1 des objectifs de développement durable) ;
- b) promouvoir la parité hommes-femmes dans tous les domaines et à tous les niveaux de décision, y compris par des quotas et des mesures spéciales ;
- c) faciliter l'inclusion économique des femmes, notamment en investissant massivement dans l'économie des services à la personne, en assurant l'égalité des salaires et en apportant un plus grand soutien aux entrepreneuses ;
- d) prendre mieux en compte la voix des jeunes femmes ;
- e) arrêter, à titre prioritaire, un plan d'intervention d'urgence destiné à hâter l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles, auquel le système des Nations Unies apportera son appui et qui s'accompagnera d'une campagne mondiale visant à éliminer toute norme sociale qui tolère, excuse ou occulte ce type de violence, conformément à la cible 5.2 des objectifs de développement durable. Ce plan s'inscrira dans le cadre de l'action multipartite menée en vue de réduire sensiblement toutes les formes de violence dans le monde (chap. IV).

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article2617